

■ intempéries

# L'Est du département particulièrement touché



Circulation très délicate hier sur littoral mentonnais. (Photo Alban Hillion)

Des pluies particulièrement abondantes ont touché hier encore l'est du département.

Dans les quartiers est de Nice, toute la journée d'hier, les axes routiers ont été engorgés en raison de la fermeture du tunnel du Paillon et de la pénétrante Nice-Contes. Les pouvoirs publics craignaient une crue du fleuve niçois.

Au plus fort des embouteillages, qui ont également touché les bus du réseau urbain de Nice ainsi que ceux du conseil général, il fallait une heure et demi pour se rendre de Contes à l'entrée de l'autoroute Nice-est.

L'A8 a d'ailleurs pâti de la situation

puisque, tant le matin que l'après-midi, les bouchons remontaient sur la voie sud en direction de l'Italie. Le maximum - 8,6 km - a été atteint peu avant 17 heures.

La pénétrante et le tunnel du Paillon ont été rouverts vers 16 heures, mais pouvaient à tout moment être de nouveau interdits à la circulation en raison d'une alerte météo.

Dans le pays mentonnais, vagues importantes et projections de galets obligent, une partie de la circulation en bord de mer a été perturbée en matinée.

L'éboulement d'un muret, puis les chutes d'un pin et d'un poteau électrique, ont nécessité la fermeture provisoire de la route

qui mène au monastère de l'Annonciade. Le temps pour les services techniques de la Ville de sécuriser le site et pour EDF de procéder aux réparations, les riverains ont pu rejoindre leur domicile.

Côté haut pays, la route qui relie Moulinet à Sospel reste fermée à la circulation. Depuis jeudi dernier, cet axe a été frappé par deux éboulements, cinq kilomètres après Sospel. D'où, la semaine prochaine, d'importants travaux par le Conseil général pour conforter la falaise, avec la pose de filets de protection.

En attendant, les automobilistes doivent emprunter les routes de l'Escarène et de Peira Cava.

■ tribunal

## Deux ans d'interdiction requis contre les vétérinaires pour avoir coché la mauvaise case

Des Yorkshire, des Dogue de Bordeaux et autres Cavalier King Charles ont défilé pendant six mois entre les mains de deux jeunes vétérinaires d'une clinique du boulevard Carnot à Cannes. Deux copains de promotion de 31 et 32 ans accusés d'avoir facilité le trafic de chiots de l'animalerie mandolocienne Palme Dog's en délivrant des certificats français à des bêtes slovaques (*nos éditions d'hier*).

Durant les deux jours d'audience du tribunal correctionnel de Grasse, la législation sur l'identification des animaux importés a fait l'objet de débats passionnés. Chacune des parties en donnant une interprétation différente. Toutes unanimes cependant sur le manque de limpidité du texte.

« Ils n'ont fait qu'appliquer les recommandations de la direction des services vétérinaire (DSV) » indiquait M<sup>e</sup> Chemla, se retranchant derrière l'inspecteur de cette même administration poursuivi pour complicité.

« Arrêtons d'en faire un bouc émissaire » implorait M<sup>e</sup> Baudoux. L'avocat niçois avait invité à barre le directeur des services vétérinaires des Alpes-Maritimes qui blanchissait ses confrères, faisant blémir les parties civiles (SPA, Fondations Brigitte Bardot et Trente millions de consommateurs).

Un éminent professeur de l'école vétérinaire de Maison-Alfort leur rendait le sourire, indiquant que ses ex-élèves « auraient dû cocher une autre case et ajouter, au stylo, la provenance de l'animal ».

« Depuis quand faut-il ajouter des mentions manuscrites sur un formulaire administratif? Inscrire « ça dépend, ça dépasse » ironisait M<sup>e</sup> Valiergue.

A ce stade de l'instruction, qui croire? La vice-procureure Gwenaëlle Ledoigt optait pour la thèse du professeur. Elle demandait un an de prison avec sursis et deux ans d'interdiction d'exercer à l'encontre des jeunes vétérinaires. Un an de sursis pour leur prédécesseur et l'inspecteur de la DSV. Deux ans ferme pour le grossiste « espagnol » et le gérant de Palme Dog's. Un an pour son épouse.

Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 13 janvier 2009.

MATHILDE TRANOY

« Ça dépend », ça dépasse

Les chiots slovaques devaient-ils être pucés en France? Les vétérinaires devaient-ils indiquer leur provenance sur le carnet de santé? Sont-ils coupables d'avoir coché la mauvaise case d'un formulaire?

**COMMANDEZ**  
**LES PHOTOS DE CET EVENEMENT**  
 iconographie@nicematin.fr  
 Téléphone 04.93.18.29.24

■ barreau de grasse

## Election du bâtonnier : deux candidats au 2<sup>e</sup> tour



Les avocats du barreau de Grasse se sont rendus aux urnes hier matin pour élire leur futur bâtonnier. Sur 421 votants (82 % de participation), 55 se sont prononcés pour Françoise Delmas, 59 ont voté pour Jean-Marc Varallo, 109 ont choisi Michel Valiergue et 190 Sylvie Trastour. Ces deux derniers candidats seront départagés le 12 novembre prochain lors du second tour.

(Photo Philippe Bertini)

**Gilletta nice-matin**  
 éditeur régional

**AGENDA 2009**  
 TIRAGE LIMITÉ !  
 PENSEZ À RÉSERVER DÈS AUJOURD'HUI  
 VOTRE AGENDA DE DEMAIN

Inspiré du beau-livre Jean Gilletta, photographe de la Riviera, c'est toute la vie à la Belle Époque qui est illustrée ici, entre célèbres promenades du littoral et splendeurs de l'arrière-pays.

15 €

16,5 x 22 cm  
 128 pages  
 Édition reliée

www.editionsgilletta.com

DISPONIBLE EN LIBRAIRIES ET MAISONS DE LA PRESSE

**2018**  
**nice-matin**  
 NICE MATIN SOUTIENS LA CANDIDATURE DE NICE

Je soutiens la candidature de  
**NICE aux Jeux d'Hiver 2018**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 CP : ..... Ville : .....  
 Adresse mail : .....  
 Tel portable : ..... Tel fixe : .....

Bulletin à remplir et à retourner à : Nice-Matin " Nice 2018 ", 214, route de Grenoble, 06290 Nice cedex 3.

Les informations recueillies sont destinées à Nice-Matin. Elles bénéficient de la protection instaurée par la loi " Informatique et libertés " de janvier 1978. Ces informations sont susceptibles d'être communiquées à nos partenaires commerciaux. Vous disposez d'un droit général d'accès de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant qui peut être exercé auprès de la société Nice-Matin.